

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DPE 12 Travaux du tronçon aval du collecteur Marceau à Levallois-Perret (92) – Deuxième phase – Convention relative aux modalités de financement avec le S.I.A.A.P.

M. Mao PÉNINOU, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la convention entre la Ville de Paris et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (S.I.A.A.P.) relative aux modalités de financement de la deuxième phase des travaux de réhabilitation du tronçon aval du collecteur Marceau à Levallois-Perret ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PÉNINOU, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention entre la Ville de Paris et le S.I.A.A.P. relative aux modalités de financement de la deuxième phase des travaux de réhabilitation du tronçon aval du collecteur Marceau à Levallois-Perret.

Article 2 : Madame la Maire est autorisée à signer ladite convention.

Article 3 : La subvention du S.I.A.A.P. sera constatée en recettes sur l'article 1316 de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement des exercices 2017, 2018 et 2019 sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO